

93 | SAINT-DENIS Nicolas M. est jugé pour avoir tiré sur sa collègue en jouant avec son arme en 2018.

Trois ans de prison requis pour le policier qui a tué Alice

Carole Sterlé

« **ALICE VARETZ** n'est pas morte en service commandé, elle est morte parce qu'un collègue a choisi de s'amuser à désigner ses collègues avec son arme de service, un amusement, un jeu... qui a commencé à Paris avant de prospérer à Saint-Denis. Trois ans que ça durait, forcément ça devait se terminer par un drame », entonne Loïc Pageot, procureur à la 14^e chambre de Bobigny. Trois ans, c'est aussi la peine de prison ferme qu'il requiert ce vendredi soir contre Nicolas M. 39 ans, pour la

mise en danger de ses collègues, et homicide involontaire.

Commissariat de Saint-Denis, le 20 mars 2018, 21 h 52. Alice Varetz et son équipage remettent leurs armes au « fourrier » du commissariat de Saint-Denis, poste tenu ce mardi-là par Nicolas M. Cinq minutes plus tard, une détonation, Alice à terre, une balle lui a traversé la tête. Un policier entend Nicolas M., effondré : « Non, non, comment je vais vivre avec ça ? »

Livide à la barre, le policier depuis révoqué qui envisage une reconversion comme électricien, reconnaît un « comportement inappro-

prié » : « Ce n'est pas un comportement que j'ai inauguré, j'ai reproduit. J'aurais dû être le maillon qui rompt la chaîne et pas celui qui reproduit. » « Vous faites la différence entre imbécillité et infraction ? » lui demande la présidente, Dominique Pittilloni.

« **J'ai merdé** »

Un collègue rassurant en intervention, capable de dénouer les tensions, et aimant jouer avec son arme dans les moments de creux. Sur une photo de 2016 projetée, on le voit de profil, un pistolet dans chaque main, bras tendus au-dessus d'une étagère dans un

bureau de police. « Une plaisanterie de très mauvais goût avec un collègue », justifie-t-il. « Quand on est policier et qu'on est au commissariat de Saint-Denis, on vit des choses très difficiles, peut-être que l'exutoire, c'est de jouer avec son arme », propose M^e Vinciane De Sigy, qui évoque la négligence. Soupçons de protestation dans la salle.

Le parquet a dénombré vingt collègues, la plupart sont dans la salle. « Ok, si j'avais pas pris ces travers trois ans plus tôt, cet accident ne serait pas survenu, j'ai merdé », dit Nicolas M., pressé ce soir du 20 mars de retrouver sa fem-

me et ses enfants. Il chargeait son arme sans doubler la sécurité, en dépit du règlement. Une collègue d'Alice se souvient qu'avant que le coup parte, il aurait demandé : « Qui est la plus poissonnière des deux ? » Nicolas M. ne sait plus trop, mais soutient qu'il était sur une chaise à roulettes, le doigt sur la gâchette, le coup ne peut pas partir tout seul.

« Pourquoi ils ne l'ont pas stoppé ? implore Fatiha, la mère d'Alice, en regardant le portrait de sa fille apporté pour le procès. Ma fille l'aurait stoppé. » Son avocate, Alice Cohen-Sabban, se souvient de ce hurlement de douleur brute :

« Maître, il a tué Alice, il a tué Alice ! » La famille a implosé, Fatiha est presque à la rue.

« Je m'en veux, j'aurais dû parler, ouvrir ma bouche, aller plus loin pour faire cesser son comportement », explique un ami et collègue d'Alice, en larmes. Il avait été braqué une fois par le prévenu et s'était caché derrière un casier. « Pas un jour où je ne culpabilise pas », abonde une collègue. « Omerta », un mot lâché pendant l'instruction. « Ça ne se fait pas de dénoncer un collègue, et c'est mal vu, a repris le procureur. Mais vous n'en êtes pas responsables. » Le jugement sera rendu le 4 avril.

94 | CRÉTEIL En quelques jours, trois personnes de plus de 60 ans ont été violemment poussées dans le cours d'eau par au moins un homme. Jeudi, un pompier a secouru la dernière victime en hypothermie.

Le « serial pousseur » du lac recherché

Sylvain Deleuze

« **CELA M'INQUIÈTE.** »

Thierry Hebbrecht, conseiller régional (LR) d'Île-de-France, vice-président de la base de loisirs de Créteil, ne cache pas son angoisse. Selon nos informations, en une semaine, trois personnes ont fini dans les eaux froides du lac de Créteil, violemment poussées par un homme. Le parquet de Créteil confirme qu'une enquête a été ouverte.

Jeudi, dans la matinée, juste derrière la préfecture, un sapeur-pompier hors service donne l'alerte. Un homme, âgé de 73 ans, vient d'être poussé dans le lac, après avoir reçu un violent coup de poing. Le pousseur présumé prend immédiatement la fuite à pied, en direction de la station de métro de la préfecture, où les effectifs de police rapidement alertés vont perdre sa trace. Quant à la victime, le pompier a réussi à la sortir de l'eau mais l'homme a dû être hospitalisé en état d'hypothermie. Ses jours ne seraient pas en danger.

Des berges bétonnées et à angle droit

Cette agression aurait pu passer inaperçue, mais elle n'est pas isolée. Selon nos informations, depuis le week-end dernier, deux autres personnes qui se promenaient ont aussi été jetées dans le lac, à la pointe sud, non loin des colonnes. « La nouvelle circule et elle inquiète », confirme



Créteil, ce vendredi après-midi. Les agressions ont eu lieu notamment du côté de la pointe sud, non loin des colonnes.

Michel Noël, membre du collectif du lac et photographe, visiblement angoissé à l'idée que le « serial pousseur » ne fasse une nouvelle victime.

Le lieu choisi à deux reprises par l'agresseur pour faire basculer ses victimes dans l'eau est d'autant plus dangereux que dans cette partie paisible du lac, les berges sont bétonnées et à angle droit. « Le week-end dernier, la promeneuse qui a été poussée a eu toutes les peines du monde à atteindre une échelle », détaille Thierry Hebbrecht qui rappelle que « naïvement tout habillé peut se révéler extrêmement difficile ».

Heureusement, d'autres promeneurs sont rapidement intervenus pour guider la victime du pousseur vers une partie du lac où elle pouvait plus facilement remonter, puis pour la prendre en charge. « Ils l'ont emmenée directement au commissariat pour déposer plainte. Elle est d'ailleurs arrivée trempée », détaille le vice-président de la base de loisirs. La victime était en train de prendre des photographies au moment du passage à l'acte.

L'agresseur ne s'est pas arrêté là. En début de semaine, il repasse à l'action, toujours dans le même secteur, à quel-

ques encablures du quartier du Port. Là encore, le « serial pousseur » s'en est pris à une personne de plus de 60 ans, encore une femme. « On n'est pas dans de l'amusement. C'est plus une tentative de meurtre », s'énerve Thierry Hebbrecht, qui rappelle que le lac est totalement interdit à la baignade. Outre l'eau polluée – les chiens n'ont pas le droit de s'y désaltérer –, s'y retrouver peut s'avérer dangereux : sous la surface se trouvent d'anciennes carrières parfois très profondes.

« La température peut chuter très vite, dès un mètre sous l'eau, à cause de ces fos-

ses, rappelle Thierry Hebbrecht qui n'avait jamais connu une telle situation. La vase sur le bord ou des objets jetés pourraient aussi gêner une personne dans l'eau, surtout si elle panique. » « Ce n'est pas rassurant, insiste Michel Noël, qui estime la température actuelle de l'eau du lac de Créteil à 9 °C. Il faudrait, comme durant l'été, plus de patrouilles, notamment de la brigade équestre. »

Le suspect serait un quadragénaire

En attendant, « des investigations sont en cours au commissariat de Créteil », précise le parquet, sans confirmer le nombre de victimes visées par le pousseur. Les enquêteurs vont notamment éplucher les images de vidéosurveillance pour tenter d'identifier le ou les suspects. Les premiers éléments révèlent qu'il s'agit d'un homme d'une quarantaine d'années.

Au bord du lac ce vendredi, les promeneurs comme les pêcheurs n'avaient pas connaissance de ces agressions. « Après le braconnage, il ne manquait plus que cela », se désole l'un d'entre eux, qui espère également des renforts de police au bord du plan d'eau.



Ils l'ont emmenée directement au commissariat pour déposer plainte. Elle est d'ailleurs arrivée trempée.

Thierry Hebbrecht, vice-président de la base de loisirs de Créteil